Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

D: 079-200041317-20230210-10_02_01-AU



ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A NDEYE NDIAYE — CHEFFE DE SERVICE AUX MOYENS GENERAUX DIRECTION GESTION DU PATRIMOINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-9

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Jérôme BALOGE a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du conseil d'agglomération au Président et autorisant la subdélégation,

Vu l'arrêté de nomination de Madame Ndeye NDIAYE en qualité de chef de service des moyens généraux, à la direction de la gestion administrative du patrimoine,

Vu l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Considérant que le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais peut donner délégation de signature en toute matière aux responsables des directions et aux chefs de services de la structure, dans la limite de leurs attributions ;

Considérant que l'exercice des missions incombant à la direction « gestion du patrimoine » nécessite l'octroi d'une délégation de signature au profit du chef de service concerné, dans la limite de ses attributions telles qu'elles ressortent de l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

ARRETE:

Article 1:

Délégation de signature est accordée à Madame Ndeye NDIAYE, en ce qui concerne les moyens généraux au sein de la direction gestion du patrimoine, selon le tableau joint en annexe.

Article 2:

Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID: 079-200041317-20230210-10 02 01-AU

Article 3:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux-Sèvres, publié sur le site internet de l'EPCI et notifié à l'intéressée.

A Niort, le 10/02/2023

Le Président

de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

079-200041317-20230210-10_02_01-AU

ANNEXE : Délégation de signature accordée à la cheffe de service des moyens généraux de la direction gestion du patrimoine - Pôle ingénierie et gestion technique, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

		ID:
EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui et conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :	1- Olivier NICOLAS 2- Erick VEYRIE 3- Frédéric PLANCHAUD 4- Maël SIMON 5- Carole CHEUCLE	
Exclusions	- courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents); - délibérations et conventions attachées; - marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT et leurs avenants	
Actes faisant l'objet de la délégation de signature	- actes, décisions au sens de l'article L.5211-10 CGCT, instructions et correspondances; -certificats administratifs ayant trait à l'annulation ou réduction partielle ou totale d'un titre ou d'un mandat, au reversement de cautions aux entreprises et aux paiements d'avances sur marché; - engagements de dépenses, pour un montant plafonné à 5 000 € HT; - engagement et certification du service fait des dépenses de fonctionnement et d'investissement imputés au budget de l'EPCI;	
Prénom	Ndeye	
Nom	NDIAYE	
Fonctions	Cheffe de service des moyens généraux	
Structure	Pôle Ingénierie et Gestion Technique Direction gestion du patrimoine	